

Procès-verbal du Conseil Municipal du 19 avril 2017



L'an deux mille dix-sept et le 19 avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. DEVRIENDT, Maire de Galargues.

Présents :

Sylvie AUTRAN, Nicolas BEAUQUIER, Axel COULAZOU,
Nathalie RICHARD-ESCURET, Bernard KELLER, Jean-Marc PUBELLIER,
Thomas QUINET, Véronique RIBOU, Anne-Marie TORRENT

Procurations :

Jean-Luc PINCHOT à Thomas QUINET
Vincent ESTOUR à Jean-Marc PUBELLIER
Christine BARNIER à Nathalie RICHARD-ESCURET
Jean-Marie HURTHEMEL à Denis DEVRIENDT

Secrétaire de séance :

Nicolas BEAUQUIER

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du C.M. du 21 mars 2017
2. Informations communales
3. Approbation du Compte de Gestion 2016 Budget Principal (délibération)
4. Approbation du Compte de Gestion 2016 Budget Assainissement (délibération)
5. Approbation du Compte de Gestion 2016 Budget Lou-Crozes (délibération)
6. Désignation du président de séance pour les votes des comptes administratifs (délibération)
7. Vote du Compte Administratif 2016 Budget Principal (délibération)
8. Vote du Compte Administratif 2016 Budget Assainissement (délibération)
9. Vote du Compte Administratif 2016 Budget Lou-Crozes (délibération)
10. Affectation du résultat 2016 Budget Principal (délibération)
11. Affectation du résultat 2016 Budget Assainissement (délibération)
12. Affectation du résultat 2016 Budget Lou-Crozes (délibération)
13. Subventions aux associations (délibération)
14. Vote des taux 2017 des impôts locaux (délibération)
15. Vote du Budget Primitif 2017 Budget Principal (délibération)
16. Vote du Budget Primitif 2017 Budget Assainissement (délibération)
17. Vote du Budget Primitif 2017 Budget Lou-Crozes (délibération)
18. Terrains en état d'abandon (délibération)
19. Embauche CAE (délibération)
20. Questions diverses...

À 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par **Monsieur le Maire**, en date du 14 avril 2017.

La séance est ouverte sous la présidence de M. **Denis DEVRIENDT, Maire**.

Il est procédé à l'appel des élus. Le Quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Monsieur le Maire annonce les procurations.

Monsieur Nicolas BEAUQUIER est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du C.M. du 21 mars 2017

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mars 2017 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

2. Informations Communales

▪ Agenda

- ✓ Samedi 22 avril : matinée au « vert » avec l'inauguration du centre de compostage
- ✓ Élections Présidentielles : les 23 avril & 07 mai
- ✓ Commémoration du 8 mai 1945 : Lundi 8 mai à 11h30, rendez-vous au monument aux morts.
- ✓ Journée GAL'ART : lundi 8 mai après-midi dans les rues et cours du village
- ✓ Spectacle SAPERLIPOPETTE : jeudi 11 mai à 18h30, dans la cour de l'école
- ✓ Fête Votive : du 02 au 05 Juin
- ✓ Café OC : vendredi 09 juin, dans la cour de l'école
- ✓ Élections Législatives : les 11 juin & 18 juin

▪ A.P.S.L.

- ✓ Appel d'offre en cours.
- ✓ Notification des entreprises fin juin & début des travaux cet été

3. Approbation du Compte de Gestion 2016 Budget Principal

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

- **APPROUVE le compte de gestion du budget principal** du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4. Approbation du Compte de Gestion 2016 Budget Assainissement

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

- **APPROUVE le compte de gestion du budget assainissement** du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5. Approbation du Compte de Gestion 2016 Budget Lou-Crozes

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

- **APPROUVE le compte de gestion du budget Lou-Crozes** du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

6. Désignation du Président de séance pour les votes des comptes administratifs

Monsieur le Maire rappelle l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, considérant que le Maire est tenu de se retirer au moment du vote du compte administratif, le Conseil Municipal, doit procéder à l'élection de son président pour le vote des délibérations qui suivent relatives à l'approbation des comptes de l'exercice 2016 à savoir

- Vote du compte administratif du budget communal - exercice 2016
- Vote du compte administratif du budget assainissement - exercice 2016
- Vote du compte administratif du budget lotissement Lou-Crozes – exercice 2016

Monsieur le Maire propose au conseil d'accepter la candidature de Mr Jean-Marc PUBELLIER, et demande au conseil d'élire son président de séance par vote à main levée.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, désigne à main levée Mr Jean-Marc PUBELLIER président de séance pour l'approbation des comptes administratifs du budget communal, du budget assainissement et du budget Lou-Crozes.

7. Vote du Compte Administratif 2016 Budget Principal

Sous la présidence de Monsieur PUBELLIER Jean-Marc, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	450 441.45	275 575.45
Recettes	553 767.16	164 016.32
Résultat de l'Exercice	103 325.71	- 111 559.13
<i>Report 2015</i>	80 406.19	162 375.87
Résultat de Clôture	183 731.90	50 816.74

Hors de la présence de Monsieur DEVRIENDT, Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

- **APPROUVE** le compte administratif du budget communal 2016.

8. Vote du Compte Administratif 2016 Budget Assainissement

Sous la présidence de Monsieur PUBELLIER Jean-Marc, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget assainissement 2016 qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	44 737.40	5 750.40
Recettes	30 044.07	6 460.75
Résultat de l'Exercice	- 14 693.33	710.35
<i>Report 2015</i>	37 515.24	9 145.27
Résultat de Clôture	22 821.91	9 855.62

Hors de la présence de Monsieur DEVRIENDT, Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

- **APPROUVE** le compte administratif du budget assainissement 2016.

9. Vote du Compte Administratif 2016 Budget Lotissement Lou Crozes

Sous la présidence de Monsieur PUBELLIER Jean-Marc, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget Lou-Crozes 2016 qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	696 204.51	696 204.51
Recettes	696 204.51	780 000.00
Résultat de l'Exercice	0.00	83 795.49
<i>Report 2015</i>		
Résultat de Clôture	0.00	83 795.49

Hors de la présence de Monsieur DEVRIENDT, Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

- **APPROUVE** le compte administratif du budget Lou-Crozes 2016.

10. Affectation du résultat 2016 Budget Principal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte Administratif 2016 présentait un excédent global de **234 548.64 € €** et se décompose comme suit :

- Excédent de fonctionnement 183 731.90 €
- Excédent d'investissement 50 816.74 €

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter le résultat d'exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement de **183 731.90 €** au compte 002 du budget primitif 2016

11. Affectation du résultat 2016 Budget Assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte Administratif 2016 présentait un excédent global de **32 677.53 €** et se décompose comme suit :

- Excédent de fonctionnement 22 821.91 €
- Excédent d'investissement 9 855.62 €

Conformément à l'instruction M 49, il convient d'affecter le résultat de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement de **22 821.91 €** au compte 002 du budget primitif 2016

12. Affectation du résultat 2016 Budget Lou Crozes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte Administratif 2016 présentait un excédent global de **83 795.49 €** et se décompose comme suit :

- Excédent de fonctionnement 0.00 €
- Excédent d'investissement 83 795.49 €

Conformément à l'instruction M14, il convient d'affecter le résultat d'exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement de **83 795.49 €** au compte 001- investissement du budget primitif 2016

13. Subventions aux associations

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des subventions aux Associations comme suit :

✓ ASCG	150.00 €
✓ ASCG – Course de la Pène	350.00 €
✓ ADMR	150.00 €
✓ Fitness	150.00 €
✓ Le petit train de la danse	150.00 €
✓ Amicale du CCFF	150.00 €
✓ OCCE – Coopérative Scolaire	1 668.00 € (Noël = 8 € x 46 + 1 300 € pour classes découverte)
✓ Association La Galargoi'ze	1 500.00 €
✓ Comité des Fêtes	2 000.00 €

Monsieur le Maire précise que les aides doivent faire l'objet d'une demande préalable formalisée de la part des associations et qu'en vertu de la loi, un bilan simplifié est à communiquer pour bénéficier de cette aide.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, (Mr COULAZOU, Président, et Mr KELLER, Vice-président de l'association « La Galargoi'ze » ne prennent pas part au vote)

- **APPROUVE** les subventions telles que mentionnées ci-dessus

14. Vote des taux 2017 des impôts locaux

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2017, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 217 786.00 €,

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

- **DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016,**

- ✓ Taxe d'habitation = **14.28 %**
- ✓ Foncier bâti = **13.77 %**
- ✓ Foncier non bâti = **39.60 %**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances. Pour 2017, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 1 %.

15. Vote du Budget Primitif 2017 - Budget Principal

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017, arrêté lors de la réunion de la commission de finances du 11 avril 2017, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	672 808.90 €	672 808.90 €
Section d'investissement	897 143.50 €	897 143.50 €
TOTAL	1 569 952.40 €	1 569 952.40 €

Vu l'avis de la commission des finances du 11 avril 2017,

Vu le projet de budget primitif 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

- **APPROUVE** le budget primitif 2017 communal tel que mentionné ci-dessus.

16. Vote du Budget Primitif 2017 – Budget Assainissement

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017, arrêté lors de la réunion de la commission de finances du 11 avril 2017, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	52 822.00 €	52 822.00 €
Section d'investissement	108 177.62 €	108 177.62 €
TOTAL	160 999.62 €	160 999.62 €

Vu l'avis de la commission des finances du 11 avril 2017,

Vu le projet de budget primitif 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

- **APPROUVE** le budget primitif 2017 assainissement tel que mentionné ci-dessus.

17. Vote du Budget Primitif 2017 – Budget Lotissement Lou-Crozes

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017, arrêté lors de la réunion de la commission de finances du 11 avril 2017, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 157 025.00 €	1 157 025.00 €
Section d'investissement	1 180 000.00 €	1 180 000.00 €
TOTAL	2 337 025.00 €	2 337 025.00 €

Vu l'avis de la commission des finances du 11 avril 2017,

Vu le projet de budget primitif 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

- **APPROUVE** le budget primitif 2017 Lou-Crozes tel que mentionné ci-dessus.

18. Terrains en état d'abandon

Point reporté lors d'un prochain conseil.

19. Embauche de 2 CAE (Contrat d'Aide au retour à l'Emploi)

Monsieur le Maire expose qu'un certain nombre de travaux sont à réaliser dans la commune et rappelle au conseil qu'un contrat aidé s'est terminé depuis la mi-janvier.

Par conséquent, il convient de renforcer l'équipe technique de la commune, pour les travaux au-dessus de l'école, et pour l'entretien du village, notamment pour les opérations de débroussaillage dans le cadre du « Zéro Phyto ».

Ainsi dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur le Maire propose donc de créer deux emplois dans les conditions ci-après, à compter du 09 mai 2017.

Ces contrats sont des contrats aidés, réservés à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements et s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle-Emploi pour le compte de l'État.

Monsieur le Maire propose donc de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec l'État et des 2 contrats de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisés que ces contrats peuvent être renouvelés une fois dans la limite de 24 mois et sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et l'État.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- **DECIDER** de créer deux postes d'agent d'entretien des bâtiments et des espaces communaux dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 02 mai 2017
- **PRECISER** que ces contrats seront d'une durée initiale de 12 mois, après une période d'essai d'un mois, et renouvelables potentiellement une fois dans la limite de 24 mois.
- **PRECISER** que les contrats de travail sont fixés à 20 heures par semaine.
- **INDIQUER** que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire en vigueur, multiplié par le nombre d'heures de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION,

- **DECIDE** la création de deux postes d'agent d'entretien des bâtiments et des espaces communaux dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 09 mai 2017 aux conditions définies ci-dessus.

20. Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15